

Mises à jour du 15 avril 2020

Bilan radiologique

Indications du scanner thoracique

En dehors des cas nécessitant une prise en charge hospitalière :

Ne pas réaliser un scanner thoracique à des fins de dépistage chez des patients sans signes de gravité pour le diagnostic du COVID-19.

Cependant, chez l'adulte, en l'absence de disponibilité de test biologique rapide, la réalisation d'un scanner thoracique pour le dépistage de lésions pulmonaires silencieuses chez des patients de statut COVID non connu, peut être recevable en cas d'urgences (ne permettant pas d'attendre les résultats de la PCR) pour une autre pathologie, telles que : Interventions chirurgicales en urgence, (ORL, oncologie, etc.) ; Situations thérapeutiques urgentes (AVC, situation hémorragique, etc.).

Ne pas réaliser une radiographie du thorax à des fins de dépistage pour le diagnostic du COVID-19.

Ne pas réaliser une échographie thoracique à des fins de dépistage pour le diagnostic du COVID-19.

Les résultats scanographiques observés dans le cadre de l'infection au COVID-19 ne sont pas spécifiques à cette infection

HAS réponses rapides, élaborées sur la base des connaissances disponibles à la date de leur publication, susceptibles d'évoluer en fonction de nouvelles données. 10 avril 2020

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3178626/en/indications-du-scanner-thoracique

Populations particulières

IVG

Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) médicamenteuse à la 8ème et à la 9ème semaine d'aménorrhée (SA) hors milieu hospitalier éventuellement en téléconsultation

Par dérogation au second alinéa de l'article R. 2212-17 du code de la santé publique, la première prise des médicaments nécessaires à la réalisation d'une interruption volontaire de grossesse par voie médicamenteuse peut être effectuée dans le cadre d'une téléconsultation avec le médecin ou la sage-femme, sous réserve du consentement libre et éclairé de la femme et, au vu de l'état de santé de celle-ci, de l'accord du professionnel de santé.

JORF n°0092 du 15 avril 2020 texte n° 12 Art. 10-3.-I.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041798289&dateTexte=&categorieLien=id>

Réponse rapide n°6 : En cas de COVID 19, l'ibuprofène, antalgique de référence dans l'IVG médicamenteuse, est remplacé par le paracétamol associé à l'opium ou à la codéine.

HAS réponses rapides dans le cadre du Covid 19 10 avril 2020

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3178808/fr/reponses-rapides-dans-le-cadre-du-covid-19-interruption-volontaire-de-grossesse-ivg-medicamenteuse-a-la-8eme-et-a-la-9eme-semaine-d-amenorrhée-sa-hors-milieu-hospitalier

Médicaments

Prévention de la iatrogénie

Médicaments utilisés chez les patients atteints du COVID-19 : une surveillance renforcée des effets indésirables

Effets indésirables déclarés en lien avec des médicaments utilisés chez des patients infectés par le COVID-19 : 82 cas graves dont 4 cas de décès. La majorité des cas d'effets indésirables déclarés se répartissent par moitié entre lopinavir-ritonavir et hydroxychloroquine. La plupart des effets observés sont connus et décrits dans la littérature et dans les notices et RCP

ANSM Point d'information 10 avril 2020

<https://www.ansm.sante.fr/S-informer/Actualite/Medicaments-utilises-chez-les-patients-atteints-du-COVID-19-une-surveillance-renforcee-des-effets-indesirables-Point-d-information>

Bulletin d'Informations de Pharmacologie Clinique de la région Occitanie

Patients : surtout, ne pas arrêter vos médicaments !

CHU Toulouse Avril 2020

https://www.chu-toulouse.fr/IMG/pdf/bip_special_covid_-_toulouse_final--1.pdf

Mesures de prévention primaire

Avis du Conseil scientifique COVID-19 « Outre-Mer »

10 recommandations (dont la quatorzaine **et** la pratique intense des tests) 8 avril 2020

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/avis_conseil_scientifique_covid-19_8_avril_2020.pdf